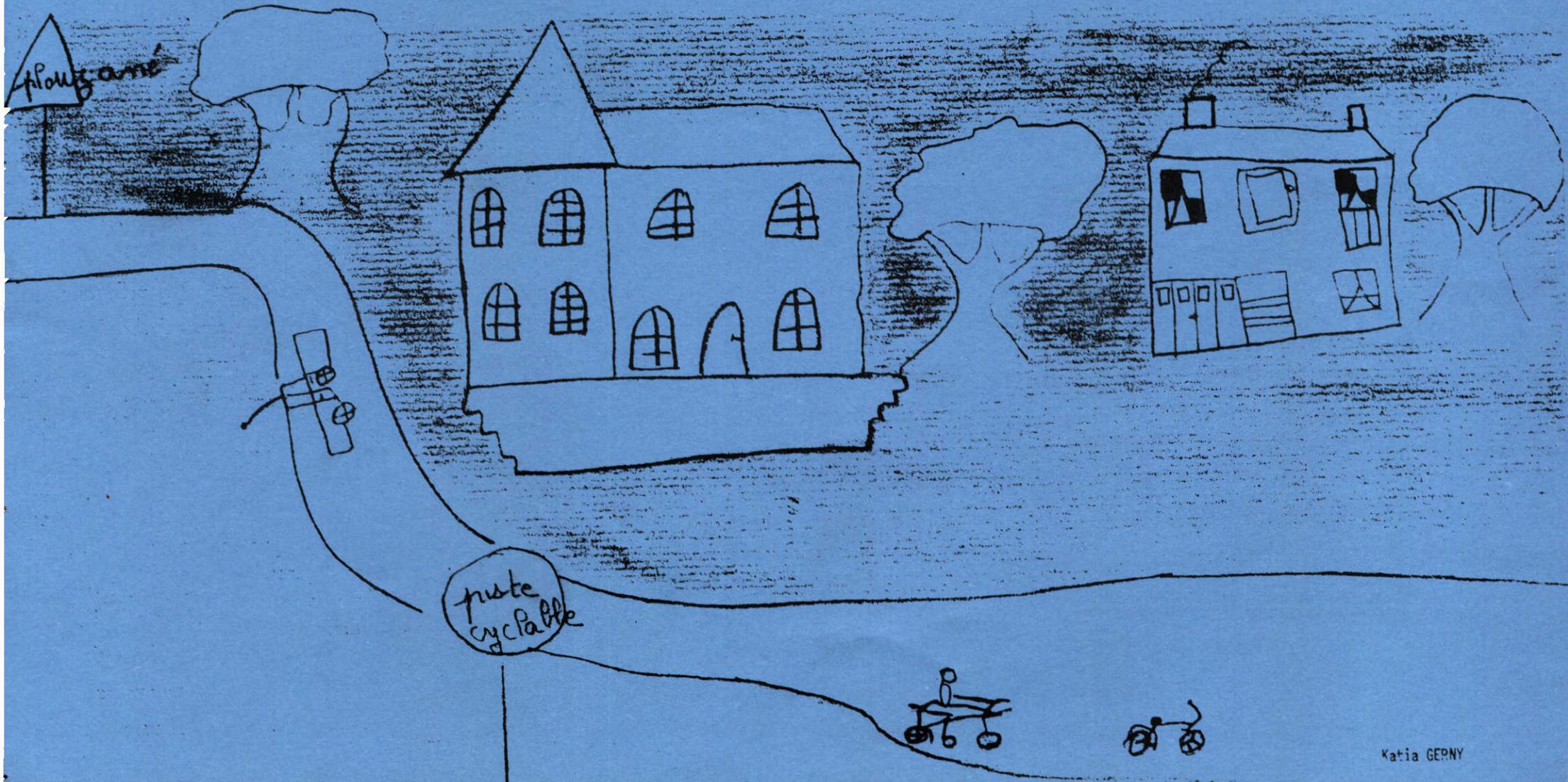


VIVRE À PLOUZANE

BULLETIN

MUNICIPAL N°12

Février 80



BARZHONEGOU-NOZ
HA BARZHONEGOU-DEIZ.

Ma skrivan ouzh skeud va c'hleuzeur
Gwerzennoù digampost ha goullo
Gant an ibil munud-man diasur em dorn skuizh

Ma skrivan da noz war gein goleier lizhiri
Barzhonegoù dister : brizhvarc'hadourezh
Ne gaver enno nemed bleunioù gouez
Hag ur vruzhunenn karantez
Rag kement-man a ran evid ar re a garan

Skrivan'ran barzhonegoù all
N'eo ket ouzh skeud ar c'hleuzeur
Met ouzh sked an heol.

Anjela DUVAL - 1966

POEMES DE NUIT
ET POEMES DE JOUR

Si j'écris sous la lampe
Des vers maladroits et vides
Avec ce petit instrument mal assuré entre
mes doigts si las.

Si j'écris la nuit au dos des enveloppes
Des poèmes de quatre sous, des poèmes de
pacotille

Où l'on ne trouve que fleurs sauvages
Et brin d'amour
Car tout cela je le fais pour ceux que j'aime.

J'écris aussi d'autres poèmes
Ce n'est plus sous la lampe que je les écris
Mais sous le soleil éclatant.

Anjela DUVAL - 1966

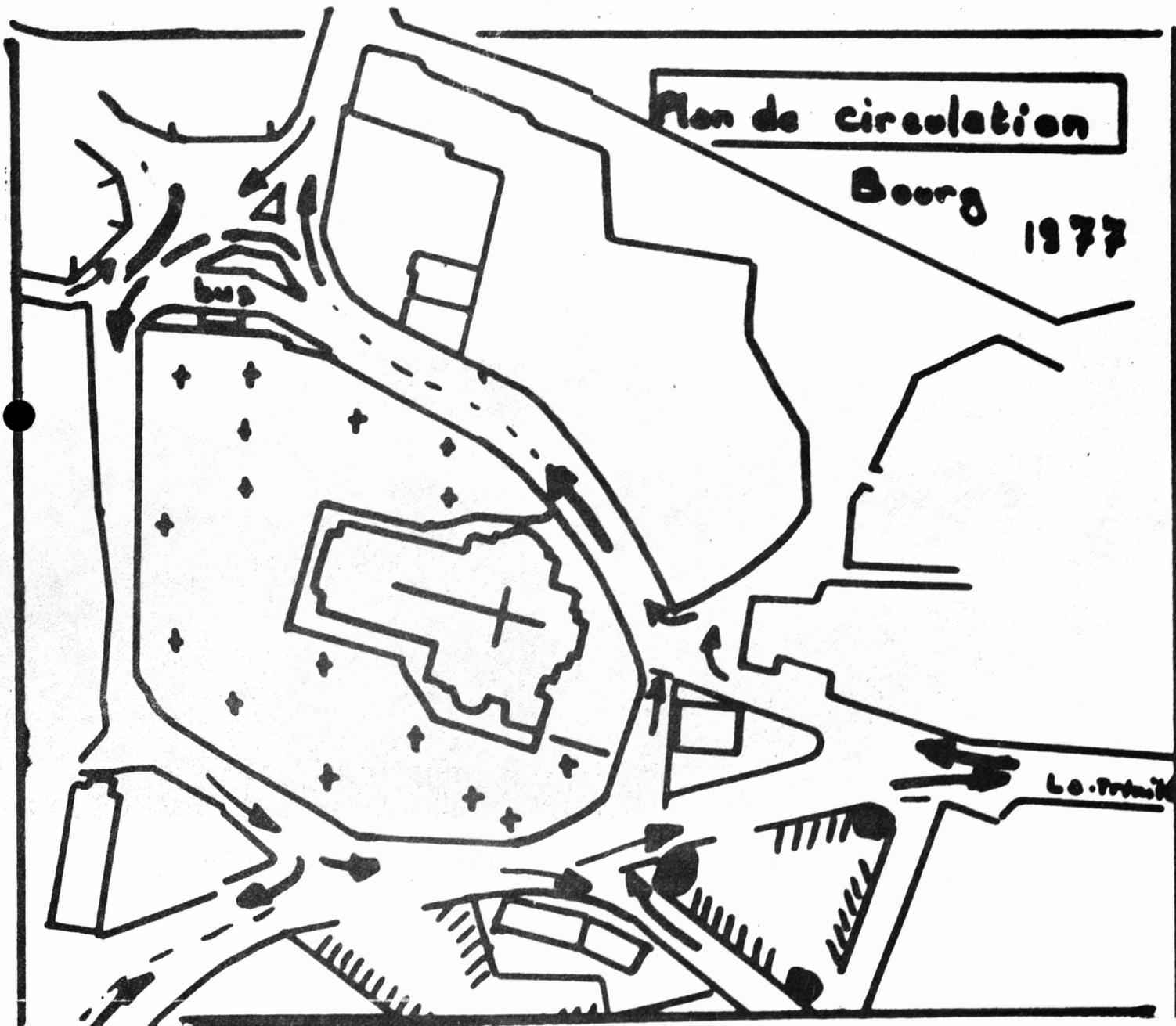
POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOURG

En 1977, la Municipalité organisait une réunion au Bourg de PLOUZANE afin de se mettre à l'écoute de la population et de faire des propositions.

Parmi celles-ci on se souvient :

- de la création du parking de l'église qui est à ce jour terminé hormis le programme de plantations pour lequel nous avons préféré attendre l'automne prochain,
- réalisation d'un lotissement pour personnes âgées, actuellement en cours,
- création d'un Centre Social,
- assainissement et aménagement de la coulée verte,
- enfin, plan de circulation afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de véhicules correspondant à l'augmentation de la population.

L'ensemble de ces propositions avaient reçu un avis pour le moins favorable..



NOUS NE SACRIFIERONS PAS LE BOURG.

La Mairie a quitté le Bourg, puis ce fut le tour de la poste.

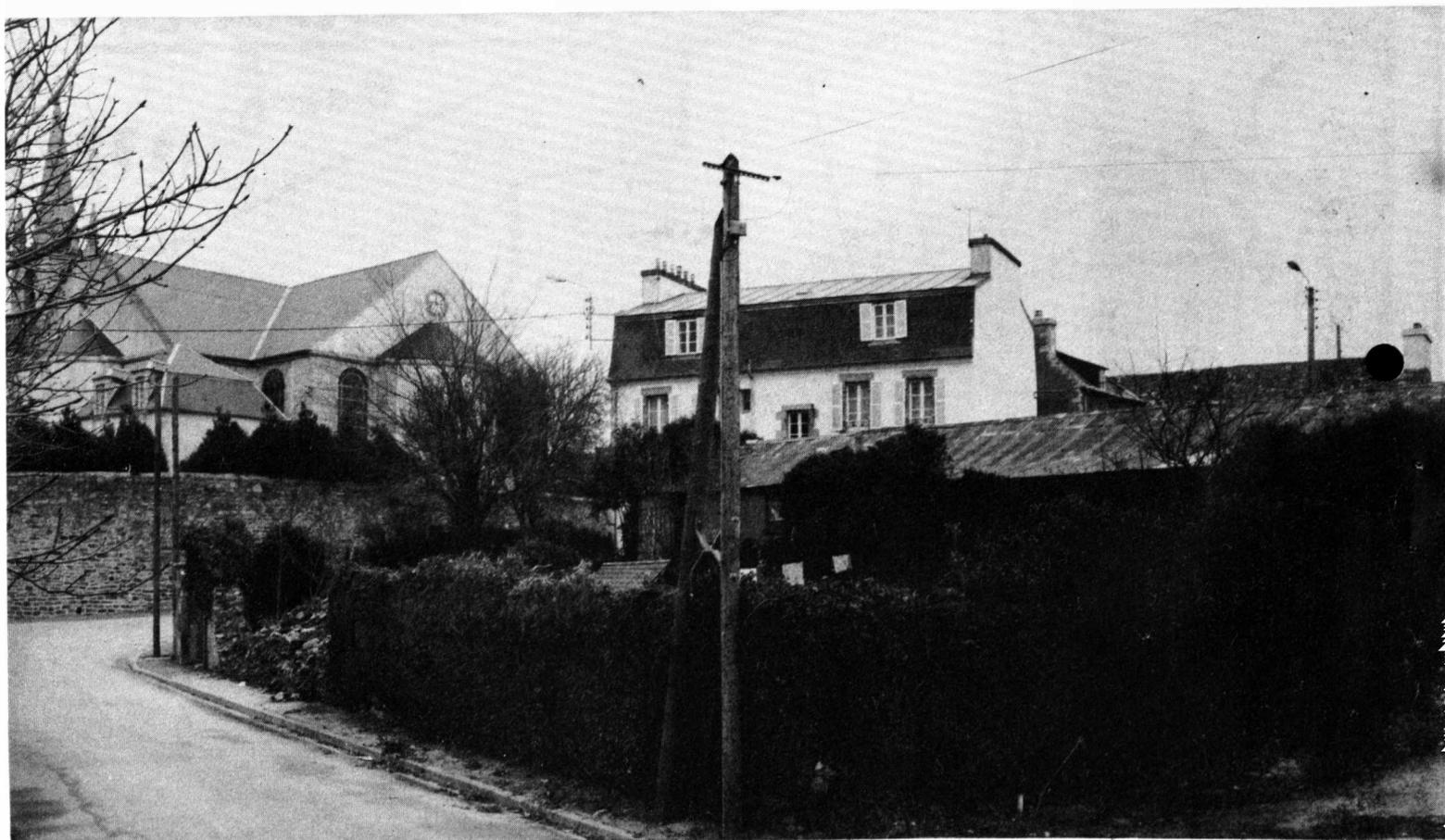
La Municipalité actuelle a dû accepter cette situation dans un premier temps mais, très vite, elle a réagi en proposant toute une série de mesures citées plus haut.

Comme nous l'indique l'histoire de la Commune, PLOUZANE-Bourg groupait une population de 411 habitants en 1966. On l'estime aujourd'hui à 1 210 habitants, soit 4 fois plus en 12 ans.

De même, notre commune voisine, LOC-MARIA, a doublé de population et elle entretient avec PLOUZANE des liens étroits : C.E.S., C.E.G. Associations culturelles et sportives.

Malgré ce prodigieux bond en avant, le Centre-Bourg de PLOUZANE ne se développe pas. Les commerces et services ne s'y fixent pas aisément, pourquoi ?

- Le cadre général ne convient-il pas ?
- La circulation difficile ou dangereuse ?
- Les prix trop élevés ?



Emplacement de la voie de dégagement et du parking commercial.

Pour notre part, nous avons montré, en mettant en évidence son développement potentiel et ses besoins, que le Bourg n'était pas mort.

Depuis, nous avons :

- un médecin
- deux infirmières
- un pharmacien qui s'installe
- un magasin cycles et réparation
- le magasin vert s'est ouvert au "grand public"
- la léonarde a un projet d'extension.

D'autres suivront si nous faisons tout pour cela.

Le Conseil Municipal l'a bien compris car le projet de circulation du Bourg qui a soulevé quelques questions bien normales n'a, en définitive, reçu aucune opposition. A l'enquête publique, nous porterons donc ces remarques.

C'est ainsi que, partant du document technique, nous, élus, apportons un correctif qui garantisse mieux les propriétaires et locataires concernés, notamment en laissant autour de la propriété de la Société Civile Immobilière un espace privatif correct.

UNE PETITION DANS LE BOURG ?

- Après l'accord quasi-unanime des habitants du bourg en 1977.
- L'avis unanime, pendant 2 ans sur ce projet, de la Commission Urbanisme de la Commune où tous les courants politiques sont représentés,
- Nous avons demandé une enquête d'Utilité Publique afin de recueillir officiellement les avis des usagers.

C'est un moment propice aux propositions, voir à l'amélioration du projet.

- Le détournement de la circulation route du Minou et rue du Trégor a bien été envisagé mais cette idée ne semble pas tenir à la lumière de l'analyse.

En effet, la rue du Trégor est très fréquentée par les scolaires ceci dans les deux sens; le lotissement pour personnes âgées, le Centre Social, les lotissements d'habitation route du Minou et du Trégor montrent qu'il s'agirait en fait d'une multiplication des risques par deux.

Nous avons été particulièrement sensibles à la critique un peu systématique à notre avis concernant la sauvegarde du Patrimoine architectural du Bourg.

En effet, s'il est important de conserver les vieilles maisons et les vieilles pierres en général, on peut difficilement prétendre que notre projet porte atteinte à l'aspect général du Bourg, bien au contraire.

Jugeons objectivement.



Améliorer LA SECURITE

- Comme l'indique la Direction de l'Équipement, le projet est de nature à améliorer la sécurité dans le bourg où la visibilité y est excessivement médiocre

LE SENS GIRATOIRE AUTOUR DE L'EGLISE,

QU'APPORTERA T-IL ?

- Les véhicules venant de
- La Trinité
 - Saint-Renan
 - Ploumoguier
 - Ringuindy
 - Loc-Maria
 - la route du Minou,

une fois engagés dans le rond-point, gardent la priorité, ainsi circulent-ils sans problème et sans croiser aucun véhicule. Par contre, avant de s'engager, ils marqueront l'arrêt si un véhicule se présente sur leur gauche.

Il n'y a pas lieu de craindre une accélération des voitures, car ce système sera accompagné de mesure de limitation de vitesse.

Enfin, l'expérience nous permettra de compléter le projet par une signalisation adaptée.

En conclusion, je dirai que notre seul but est de rendre la vie de tous les jours plus facile et de faire du bourg un centre vivant et accueillant.

Le Maire,

J. MELENNEC

LA TAXE PROFESSIONNELLE

La taxe professionnelle, dont sont redevables les artisans, industriels, commerçants et les professions libérales, a remplacé la patente depuis 1975.

Depuis cette date, de nombreuses critiques ont été portées sur cet impôt. Le problème est national et ne pourra donc être réglé qu'au niveau législatif.

Pour notre part, nous avons déjà abordé ce sujet dans un précédent bulletin ; il nous semble cependant important d'y revenir, de nouveaux textes de loi ayant été votés lors de la dernière session parlementaire (J.O. du 11 Janvier 1980).

Trois points nous semblent essentiels :

- 1°)- Les bases d'imposition,
- 2°)- La disparité des taux entre les différentes communes,
- 3°)- La répartition à l'intérieur des Communautés Urbaines.

I - LES BASES D'IMPOSITION

En substituant la taxe professionnelle à la patente, le gouvernement n'avait pas mesuré toutes les répercussions de la réforme, qui, avant même d'être appliquée, doit être complétée par de nouveaux textes en cours d'élaboration.

La critique la plus vive est portée sur la prise en compte, dans le calcul de la valeur locative, d'une partie des salaires (20 %), ce qui désavantage les entreprises à forte main-d'oeuvre et est un frein à l'embauche.

Lors du dernier débat à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a refusé de s'engager dans une voie audacieuse en prenant pour base essentiellement les bénéfices réalisés.

Ainsi la taxe professionnelle continuera à être assise sur les bases fixées en 1975. Il sera cependant tenté une expérience, à partir de 1981, sur environ 12 % des contribuables : la valeur ajoutée sera prise en compte pour la base de calcul.

L'application de cette réforme sera subordonnée au vote d'une nouvelle loi. Le remplacement ne pourra intervenir au plus tôt qu'en 1982-83. D'ici là, le système actuel sera appliqué avec tous les inconvénients que cela suppose (interventions au coup par coup du gouvernement pour accorder des dégrèvements à certaines entreprises).

II - LA DISPARITE DES TAUX ENTRE LES COMMUNES

La différence d'impôt payé par deux entreprises identiques peut être d'un rapport 70 au maximum dans le département (commune où le taux est minimum : 1,47 ; où il est maximum : 104).

A Plouzané, le taux est de 23,4 (16,4 - commune ; 7 - C.U.B.). Dans l'esprit de beaucoup, ce taux serait uniquement lié à la masse d'impôts votée par le Conseil Municipal : cela n'est pas le cas. La masse d'impôts votée a évidemment une influence, mais actuellement il se peut que dans certaines communes la taxe d'habi-

tation soit relativement élevée et la taxe professionnelle très faible, dans d'autres l'inverse, et cela sans que le Conseil Municipal puisse intervenir. Ces anomalies sont dues à une aberration de la loi de 1975 illustrée par l'exemple ci-dessous :

En 1976, l'administration applique la nouvelle loi et détermine pour chaque commune la part des quatre taxes.

Exemple : Taxe d'habitation : 50 %
Taxe sur le foncier bâti : 15 %
Taxe sur le foncier non bâti : 15 %
Taxe professionnelle : 20 %

Les 20 % de la taxe professionnelle n'évoluent que dans la mesure où il y a fermeture ou ouverture d'entreprise, les modifications n'étant pas prises en compte. Les entreprises existantes en 1976, qui se sont développées d'une façon très importante, continueront à payer 20 % des impôts votés ; si, par contre, elles ont diminué leurs activités, elles continueront malgré tout à payer 20 %.

Ce système nous conduit aujourd'hui à cette situation.

A partir de 1981, les collectivités voteront le montant des différents taux, elles auront, dans une certaine marge, la possibilité de moduler la part de chaque taxe, sachant que la modification de l'une ou l'autre sera répercutée sur les trois autres. Ce système, s'il avait été accompagné d'un système de péréquation audacieux entre les communes riches à forte concentration industrielle et les communes pauvres (villes dortoirs) aurait apporté une amélioration très nette. Dans sa forme actuelle, cela laissera aux communes riches une marge de manoeuvre plus importante, les communes pauvres n'auront souvent que la possibilité d'éviter les disparités les plus importantes.

III - LA REPARTITION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE A L'INTERIEUR DE COMMUNAUTES URBAINES.

En 1978, nous étions intervenus auprès du Ministre de l'Intérieur pour dénoncer le fait que les communautés urbaines, ayant compétence pour l'implantation et l'équipement des zones industrielles, ne bénéficiaient pas de la totalité de la taxe professionnelle. En effet, les communes sur lesquelles sont installées ces zones bénéficient de la taxe professionnelle sans avoir participé aux dépenses d'aménagement. Cette situation est au détriment des autres communes du groupement (il ya des communes zones industrielles et des communes dortoirs, en général du simple fait de leur situation géographique).

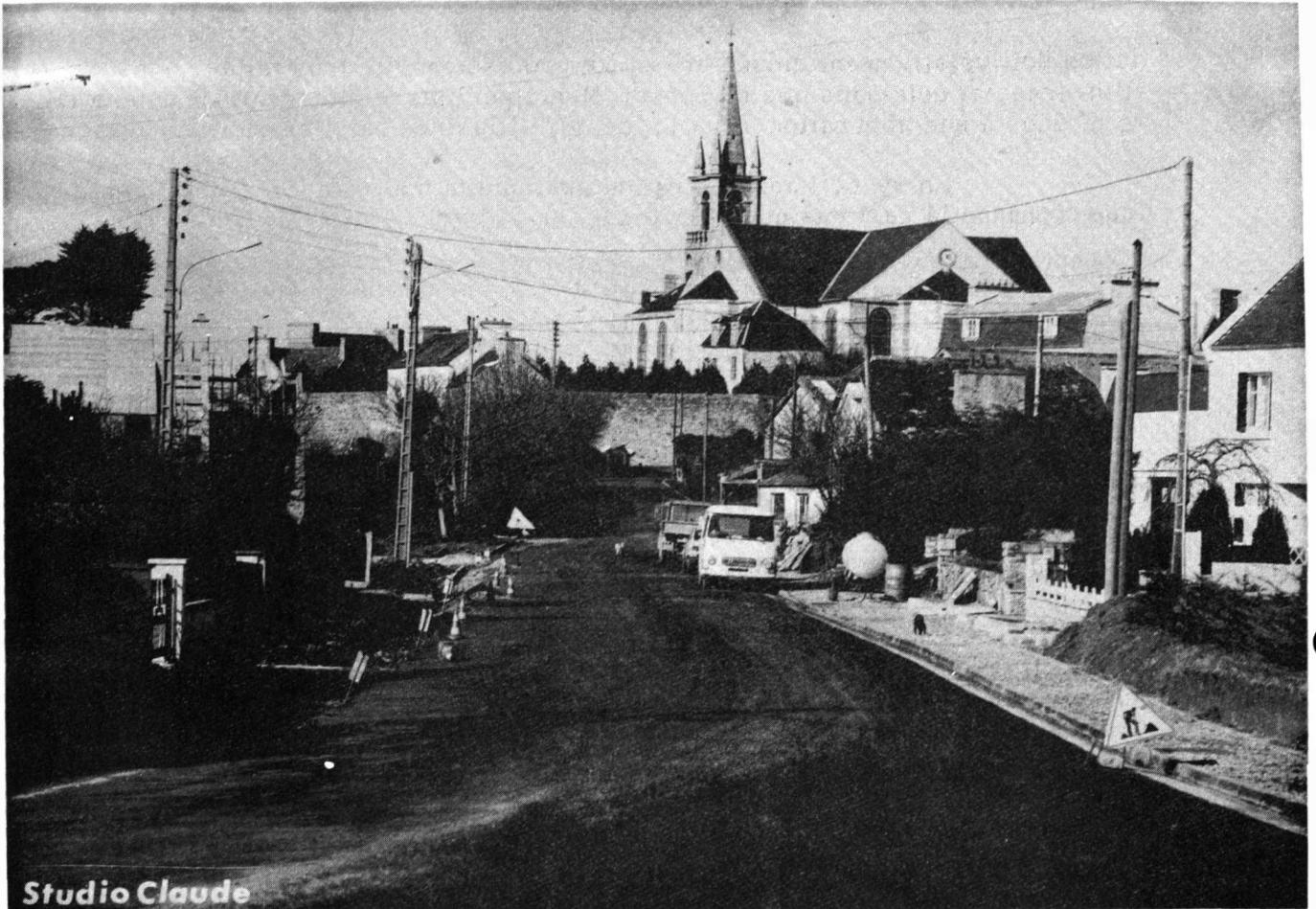
Aussi, depuis le début de notre mandat, nous sommes intervenus pour que le produit de cette taxe soit affecté entièrement à la Communauté Urbaine, quitte à être redistribué aux communes en fonction de certains critères (ex. nombre d'habitants) ; cela se pratique déjà dans certains groupements.

Le texte de loi paru au Journal Officiel du mois de janvier prend en partie en compte notre revendication ; cependant, un obstacle très important peut subsister : l'accord de la commune sur laquelle est implantée la zone.

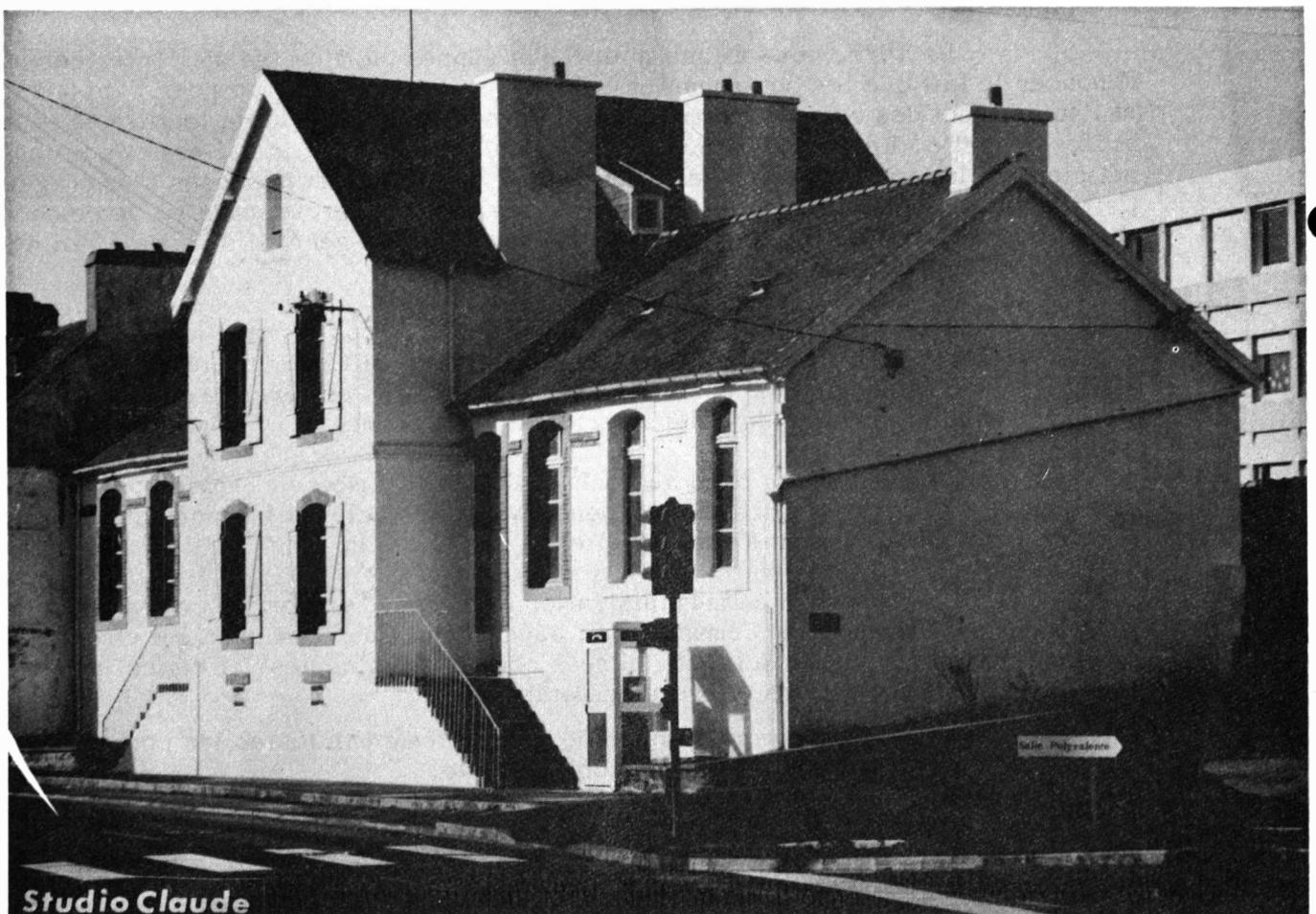
La loi permet à l'administration de prendre en compte ce transfert de la taxe de la Commune à la Communauté ; auparavant, les communes qui effectuaient ce transfert étaient cependant considérées comme "très riches" et étaient pénalisées lors du versement des différentes dotations.

Une bonne compréhension de ce problème par toutes les communes de la C.U.B. devrait aboutir à une solution équitable.

Pour notre part, comme par le passé, nous continuerons à faire des propositions pour qu'un système fiscal plus juste soit mis en place pour le bien être de tous.



Trottoir route du Minou au Bourg



Travaux de ravalement de l'ancienne école de la Trinité.



Après l'année de l'enfance, voici en 1980 l'année du patrimoine, qui nous inspire quelques remarques. Je ne parlerai volontairement que du patrimoine individuel.

Il existe actuellement une grave menace sur la maison individuelle qui reste une aspiration, oh combien légitime ! de beaucoup de gens.

En effet, nous risquons d'assister à l'agonie de la maison individuelle si l'accroissement du prix des terrains continue au rythme actuel. Pour la grande majorité des candidats à la construction, l'achat du terrain constitue un barrage de plus en plus difficile à franchir, vu la vertigineuse augmentation du coût des terrains. Il n'est pas rare de voir des transactions de l'ordre de 25 à 30 fois le prix de terrain de culture.

Nous sommes convaincus que, face à une telle exagération, il est souhaitable que les élus disposent de plus de moyens financiers pour peser sur le marché foncier et retrouver une situation plus raisonnable. Comment ne pas penser aux masses d'argent collectées au travers de l'épargne-logement, pour résoudre le problème des collectivités qui souhaitent acheter les terrains appropriés, c'est-à-dire facilement raccordables aux réseaux, bien exposés et appartenant aux exploitants en fin de carrière. Ces opérations permettraient aux communes, sans spolier qui que ce soit (car dans ce cas les évaluations sont de l'ordre de 10 à 15 fois par rapport aux terrains agricoles), mais en éliminant la spéculation, de mettre à la disposition des candidats à la construction des surfaces variées dans des conditions d'achat acceptables.

A ceux qui parlent de cohabitation raisonnable, de risques de privation généralisée du droit d'accession à la propriété des moins fortunés, nous disons : Prenez donc les mesures fondamentales qui s'imposent, au nom d'une urbanisation réfléchie et d'une vraie politique de l'emploi.

Tout le pan d'économie lié au bâtiment et aux travaux publics peut être développé et un fort pourcentage de chômage dans le Finistère éliminé pour ce secteur d'activité. "Quand le bâtiment va, tout va", il nous semble que cet adage ne serait pas exact en 1980, mais, lorsque les moyens existent, il est regrettable qu'ils ne soient pas mis en oeuvre pour au moins tendre vers des améliorations possibles.

Revenons au patrimoine. Au prix de combien de sacrifices ?

Dans le choix des modes d'habitation, les Français affirment, à une forte majorité, leur préférence pour la maison individuelle. Si bâtir c'est investir c'est aussi pouvoir vivre sans être enfermé dans des situations financières presque inextricables, à la merci du chômage, de la maladie, de l'imprévu.

La ville, livrée aux spéculateurs, est incapable d'offrir aujourd'hui une véritable alternative à l'habitat. L'habitat individuel est devenu "hors de prix".

La réforme du logement de ces dernières années sans le contrôle de l'évolution des prix est un échec lamentable.

ECHEC DU LOGEMENT.

ECHEC DE L'EMPLOI.

1980, ANNEE DU PATRIMOINE ?

POUR QUI ?

LA CARTE MENSUELLE AUTOBUS :

LA SOLUTION ECONOMIQUE POUR SE DEPLACER !

Une nouvelle phase dans le développement des transports collectifs de la Communauté Urbaine : la carte mensuelle travail et scolaire se transforme et devient accessible à tous.

Si elle existait jusqu'alors, la carte mensuelle était peu pratique et difficile d'accès (seuls quelques points de vente sur la Communauté Urbaine, deux seulement sur BREST). Dès Février, une nouvelle carte va apparaître. Une carte personnelle Polaroid sera établie une fois pour toutes, les vignettes mensuelles étant disponibles dans tous les points de vente de la Communauté Urbaine.

C'est une phase importante dans le développement des transports collectifs car la Communauté Urbaine entend rendre ainsi très facile d'accès un titre de transport pratique et économique (la carte mensuelle représente une économie supérieure à 10 % par rapport à la carte hebdomadaire par exemple).

Cette nouveauté qui vient s'ajouter au fort développement du service offert à la population de la C.U.B. en Septembre, est aussi une façon de répondre à l'augmentation du prix du carburant en offrant des services permettant aux familles de réduire, sans inconvénient, leur budget transport en laissant la voiture à la maison.

Comment procéder pour utiliser ce nouveau service :

- la carte personnelle Polaroid vous sera établie gratuitement au service commercial CT.CUB - 17, rue de Siam - heures d'ouverture ; 8 h 00 - 12 h 00 - et 14 h 00 - 18 h 00 le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.
- les vignettes mensuelles vous seront vendues sur présentation de la carte personnelle chez tous les dépositaires CT.CUB.

ATTENTION :

Vous avez vu le dernier bulletin de la Communauté Urbaine de Brest, et vous savez qu'une nouvelle organisation a été mise sur pied, à titre d'expérience, pour le ramassage des ordures ménagères. Les jours de collecte ont changé :

IL Y A DEUX COLLECTES DES ORDURES MENAGERES PAR SEMAINE EN ZONE URBAINE ET UNE EN ZONE RURALE, A SAVOIR :

Zone urbaine :

Lundi et jeudi matin : "La Trinité", à l'exception de la rue de Brest (côté droit en allant vers Brest) la Rte de Kerhoulo, les allées des Mimosas, des Primevères, et des Violettes, la route de Lannével et le quartier de Kériars.

Lundi et jeudi après-midi : Z.A.C de Castel-Névez Kerborhel, Kérangouris, Kerstrat, Kérézoun, Le Deliec, Le Rest.

Mardi et vendredi matin : bourg de Plouzané, route et quartiers du Minou, côté droit de la route de Brest en allant vers Brest, route de Kerhoulo, allée des Mimosas, allée des Primevères, allée des Violettes, route de Lannével, quartier de Kériars.

Zone rurale

le mardi après-midi

HISTOIRE D'UN CLUB

C'est en août 1973, à l'issue d'une réunion de quelques amoureux de la petite reine au café Pionnier, que devait se créer le VELO CLUB de PLOUZANE dont le premier but sera "l'initiation au cyclotourisme et détente en dehors de tout but lucratif".

L'année suivante, il étendra son activité aux cyclosporifs et amateurs de compétition, année où il s'affiliera à la Fédération Française de Cyclisme. La remise des premiers maillots du Club le 4 mars, ainsi que la première course organisée par le V.C.P. et remportée le lundi de la Pentecôte par René SALAÜN seront deux étapes importantes de cette année 1974.

En 1975, sous la Présidence de Jean-Louis HERRY, plusieurs manifestations et courses seront organisées, dont la fête du vélo, ouverte à tous, ne verra pas moins de 300 participants se mesurer entre eux sur le circuit du bourg, cependant que R. TALARMIN s'alignait au départ de PARIS-BREST.

Le jaune, blanc, vert deviennent alors les couleurs du Club. Cette même année voit la naissance de l'UNION CYCLOTOURISTE de PLOUZANE qui s'affilie à la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME, sous la présidence de Jean-Claude HERRY.

L'U.C.P. organise en 1976 son premier brevet Gaston CLEMENT de 150 km. Le V.C.P. de son côté organise 4 courses sur la commune et une à LAMBER, sans oublier la fête du vélo sur le circuit du Cloître. Robert GALOPIN crée l'école du cyclisme.

En 1977, en plus du brevet Gaston CLEMENT, l'U.C.P. organise un brevet de 100 km. Cinq de ses membres participent à BREST-DINARD-EVRY, trois au tour du Finistère et deux au brevet des Randonneurs Alpains. Le même nombre de courses qu'en 1976 est organisé par le V.C.P. avec, au sommet, le Championnat du Finistère qui voit la victoire de Lucien TARSIGUEL. Une sortie familiale réunit cyclistes et cyclotouristes à ST-URBAIN.

L'année suivante, création d'un brevet de 50 km par l'U.C.P.. La première journée nationale de la bicyclette rencontre un bon succès avec 243 participants. L'U.C.P. est représentée à BREST-DINARD-EVRY par 8 participants. Pour le V.C.P., la première course de l'année, une course cadets et minimes, est annulée : l'AMOCO-CADIZ s'est échoué, priorité est donnée aux camions qui font la navette entre la côte Nord et Brest. Le 11 juin, sur le circuit du Trémen, c'est le championnat du Finistère des cadets et minimes et le 3 septembre Joël KEREBEL remporte son 1er bouquet sur le circuit du Cloître.

En 1979, les 50, 100 et 150 km sont organisés et la journée nationale de la bicyclette voit la participation de 400 cyclistes de tous âges. C'est l'année de PARIS-BREST-PARIS rêvé de beaucoup de cyclotouristes, et les 4 cyclos de l'U.C.P. réussissent cette randonnée en moins de 90 heures.

Après l'entraînement d'hiver de novembre à janvier et sur route de janvier à mars, le V.C.P. organise le 25 mars une course inter-clubs cadets minimes à PLOUZANE ; puis le 13 mai une autre course cadets minimes qui voit Thierry LE FOURN prendre une seconde place et J. François LEROUX une 3ème place sur le circuit du Trémen. Le 4 juin c'est SENANT qui au terme d'une course C et juniors termine 4ème et 1er des juniors. Le V.C.P. remporte la coupe des Clubs.

Le 28 octobre, à l'assemblée générale, Jean-Louis HERRY, après 6 ans de présidence au Vélo-Club, cède la place à Goulven LE FOURN.

1980 vient de commencer. Pour l'U.C.P. le fait marquant de la rentrée c'est la création d'une section féminine de cyclotourisme comprenant déjà 21 adhérentes. Les sorties se font à partir du parking du SUROI à 14 h 00 le mardi et le samedi. Pour les autres, une sortie a lieu le dimanche matin au départ du local du Club (ancienne mairie du bourg de PLOUZANE). Il existe deux groupes :

- le groupe A qui s'adresse à des cyclotouristes confirmés,
- le groupe B, plus modeste, qui accueille tous ceux ou toutes celles qui désirent faire du cyclotourisme.

L'UNION CYCLOTOURISTE DE PLOUZANE a un effectif actuel de plus de 50 adhérents.

Vous pouvez avoir des renseignements chez :

Le Président : M. TRAVERS Jean-Luc - 6, allée des Cerisiers
La Trinité - (Tél. 45.52.43)

Le Secrétaire : M. DISARBOIS Olivier - 6, allée des Troènes
La Trinité - (Tél. 45.00.54)

Au V.C.P. fonctionne une école de cyclisme pour les précenciés de 10 à 13 ans.

Le V.C.P. s'adresse aux jeunes qui désirent faire de la compétition. Voici les différentes catégories de coureurs :

- Précenciés : de 10 à 13 ans (dans l'année)
- Minimés : 14 ans
- Cadets : 15 et 16 ans
- Juniors : 17 et 18 ans
- Seniors A, B, C : 19 ans et plus
- Vétérans : 35 ans et plus
- Cyclos sportifs : 17 ans et plus
- Féminines A et B : 14 ans et plus.

Pour tous renseignements concernant le V.C.P., s'adresser à :

Président : M. LE FOURN Gouiven - 2, rue Penhuel - PLOUZANE (Tél. 89.46.58)

Vice-Président : M. HERRY Jean-Louis - Rte du Conquet - LA TRINITE (Tél. 45.30.19)

Trésorier : M. DISARBOIS Auguste - 19, rue de Kéramazé - LA TRINITE (Tél. 45.55.96)

- Pour les coureurs et les cyclotouristes, en période d'hiver à partir du 1er jeudi de novembre de 18 h à 20 h (salle omni-sports) : culture physique.
- Du 1er dimanche de novembre jusqu'au dernier dimanche de décembre : de 9 h 30 à 11 h : Footing.
- Au mois de novembre : visite médicale au Centre Médico-Sportif, avenue Foch à BREST.
- Au mois de février : début de l'école du cyclisme pour les précenciés.

Le V.C.P. compte actuellement 80 adhérents.

LE NUCLEAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?
EST-CE INDISPENSABLE ?

Depuis 1974, la France développe son programme du "tout nucléaire" à un rythme qui est le plus élevé du monde.

De nombreuses implantations de centrales sont décidées sans débat public ni véritable information comme c'est le cas du projet de centrale à PLOGOFF.

Les informations diffusées à très grands frais par E.D.F. (piaquettes luxueuses, films gratuits, interventions dans les écoles) s'apparentent beaucoup à de la propagande pro-nucléaire. Les multiples accidents survenus dans les centrales en fonctionnement sont minimisés ou camouflés ; mieux, le Conseil d'Information sur l'Electro-nucléaire présidé par Simone VEIL, rattaché au premier ministre, et en principe chargé d'informer la population de tous les aspects du nucléaire n'avait même pas été informé de l'existence des fissures graves dans les centrales françaises, fissures révélées par un syndicat.

De nombreuses questions restent sans réponse précise :

Qu'est-ce que le nucléaire ? Quels sont les risques ? Quelles sont les autres solutions possibles ?

Pourtant, il s'agit d'un choix déterminant pour les générations à venir, car les déchets radioactifs que nous allons entasser constituent un héritage empoisonné pour des milliers d'années à venir !

L'implantation d'une centrale nucléaire nous concerne tous ; il ne faut pas laisser aux experts le soin de décider. Il importe de recueillir et de diffuser l'information. C'est pourquoi, des habitants de PLOUZANE se sont rencontrés, ont constitué un C.L.I.N. (Comité Local d'Information sur le Nucléaire) et organisent plusieurs soirées auxquelles chacun est invité à échanger ses informations et ses réflexions sur le nucléaire mais aussi sur les solutions énergétiques de remplacement.

En effet, on ne peut admettre sans réfléchir les slogans pro-nucléaires du type "Le nucléaire n'a jamais tué personne" (ce qui est faux !) ou "Sans le nucléaire, c'est le retour à la bougie" (tout aussi faux !).

Venez vous informer. Venez apporter vos connaissances et votre réflexion !

Réunions Salle Municipale du Bourg :

- Vendredi 29 Février : "ORSEC - RAD"

film - débat sur la sécurité des populations

- Samedi 15 Mars : "Condamnés à réussir" film tourné dans l'usine de traitement des déchets de La Hague - Débat avec des médecins sur les conséquences des radiations sur l'homme.

- Samedi 22 mars : "Projet Alter" - Des énergies de remplacement au nucléaire existent. Le nucléaire est-il vraiment indispensable ? (Diapos et débat avec des participants à ce "projet alter" comme alternative.

N.B. : Dans le souci de participer à la lutte contre le gaspillage des matières premières et de l'énergie, le C.L.I.N. proposera également prochainement aux habitants de PLOUZANE une collecte de papiers et cartons usagés pour les recycler.
La date de cette collecte sera annoncée dans la presse.

CALENDRIER DES FETES 1979-1980

MARS :

- 02 : 1er pas pongiste (Aer COSEC) - Amicale Laique
- 08 : Kig a farz (La Trinité) Parents d'Elèves de Coat-Edern
- 09 : Championnat de Bretagne UFOLEP Tennis de table (Gymnase) Amicale Laique
Tournoi inter-communal de foot (Trémaidic) - P.A.C.
- 15) : Tennis de table (Polyvalente et petite COSEC)
- 16) :
- 22 : Basket, Challenge Le Pors (gymnase) Amicale Laique
Fête sportive (Bourg) C.E.G. St-Michel
- 29 : Bal (gymnase) P.A.C.

AVRIL :

- 19 : Cheveux d'argent - Comité des Loisirs
Loto (1ère salle gymnase) - Comité des Loisirs
- 20 : Brevet 100 kilomètres U.C.P.
Pétanque (Gonio) - Amicale Laique
- 26 : Bal costumé - Bal rétro (gymnase) Amicale Laique
- 27 : Lutte bretonne (gymnase) Skol Gouren

MAI :

- 01 : Tournoi jeunes (Trémaidic) P.A.C.
- 03 : Tournoi de volley (gymnase) P.A.C.
- 04 : Kermesse bourg Ecoles Privées
Courses de jeunes U.C.P.
- 11 : Foot inter-quartiers (Trémaidic) P.A.C.
- 15 : Foot - tournoi U.F.O.L.E.P. (Trémaidic) Amicale Laique
Rallye pédestre
- 18 : Kermesse (La Trinité) Ecoles publiques
Fête du Vélo
- 25/26 Fête du Deliec (Deliec) A.P.D.D.
- 26 : Course (Bourg) U.C.P.

JUIN

- 08 : Rallye auto - Comité des Loisirs
- 9 au 15 Fête de l'Eté - Amicale Laique
- 14 : Pétanque (Trémaidic) - Amicale Laique
- 20 : Fête du C.E.S. (Gymnase) C.E.S.
- 21 : Fête de l'école (Bourg) Ecole Publique
- 28 : Fête de la St-Jean - Comité des Loisirs
Tournoi de pétanque (Kroas-Saliou) Amicale Laique

JUILLET- AOUT :

- 05.7 : Fête des cinquantenaires (La Trinité)
- 27.7 Café (bourg) Aides familiales (27 juillet et 7 septembre)
- 31.8 Pétanque (Trémaidic) Amicale Laique

SEPTEMBRE :

- 07 : Café aides familiales - Fête du Vélo U.C.P.
- 13/14 Fête de Bodonou - Comité des Loisirs
- 20 : Bal (Trémaidic) - F.N.A.C.A.
- 21 : Brevet Gaston CLEMENT - U.C.P.
Kig-a-Farz (Bourg) Ecoles Privées

OCTOBRE :

- 03 : Calendrier des Fêtes (Mairie)
- 05 : Repas des Anciens

LE BOURG.

A l'origine le bourg s'appelait Guissané, en breton Gwisane. Le mot GWI ou GWIK indique le bourg paroissial par opposition au mot PLOU qui désigne le territoire tout entier de la paroisse. Cette double appellation née lors du passage de Sané au VIème siècle était encore d'usage au XVIIIème.

Les origines pré-chrétiennes.

L'existence du village et le peuplement du lieu sont vraisemblablement antérieurs à la création du nom. Il devait y avoir ici, avant l'arrivée de Sané, un lieu de culte gaulois: on sait par exemple que la forêt qui s'étendait alentours était une forêt sacrée appelée Lucs. Peut-être y vénérat-on également une divinité locale de la fécondité? Il y a en effet au Musée Préhistorique de Penmarc'h (Sud-Finistère) un groupe de trois pierres de l'époque gauloise représentant un phallus. Ces pierres se trouvaient autrefois au bourg de Plouzané.

A leur tour les Gallo-Romains firent de ce même lieu l'objet d'un culte. Observant l'église de Plouzané en 1624, un auteur fait remarquer qu'on y voit encore au début du XVIIème siècle les restes d'un temple antique. La description sommaire qu'il en donne rappelle effectivement la forme circulaire des temples gallo-romains mis à jour par l'archéologie en Basse-Bretagne. Ces restes ont à jamais disparu en août 1775.

L'intervention de Sané.

Sané arrive d'Irlande. Avec les quelques moines qui l'accompagnent, il débarque non loin de la Pointe Saint-Mathieu. Une tradition veut qu'il ait fait la traversée dans une auge...

Parvenant au lieu actuel de Plouzané, Sané se heurte au temple païen; il renverse aussitôt les idoles et se met en devoir de convertir la population locale. Le temple devient la première église paroissiale de Plouzané. Au XVIIIème siècle encore on pouvait voir dans le cimetière l'autel en pierre sur lequel il aurait, dit-on, célébré sa première messe sitôt après la conversion de ses nouveaux paroissiens.

Le rôle du bourg.

Pendant des siècles, le bourg ne se distingue guère des autres villages importants de la paroisse. Sa seule originalité vient du fait qu'on y trouve l'église paroissiale.

Chacun vient au bourg pour suivre les offices religieux du dimanche et des fêtes patronales. C'est ici que sont célébrés les baptêmes, les mariages et les enterrements. Les paroissiens isolés dans leurs fermes, surtout pendant la mauvaise saison, se rencontrent en ces occasions. Les auberges servent aussi de salles de réunion; c'est pourquoi elles y sont particulièrement nombreuses.

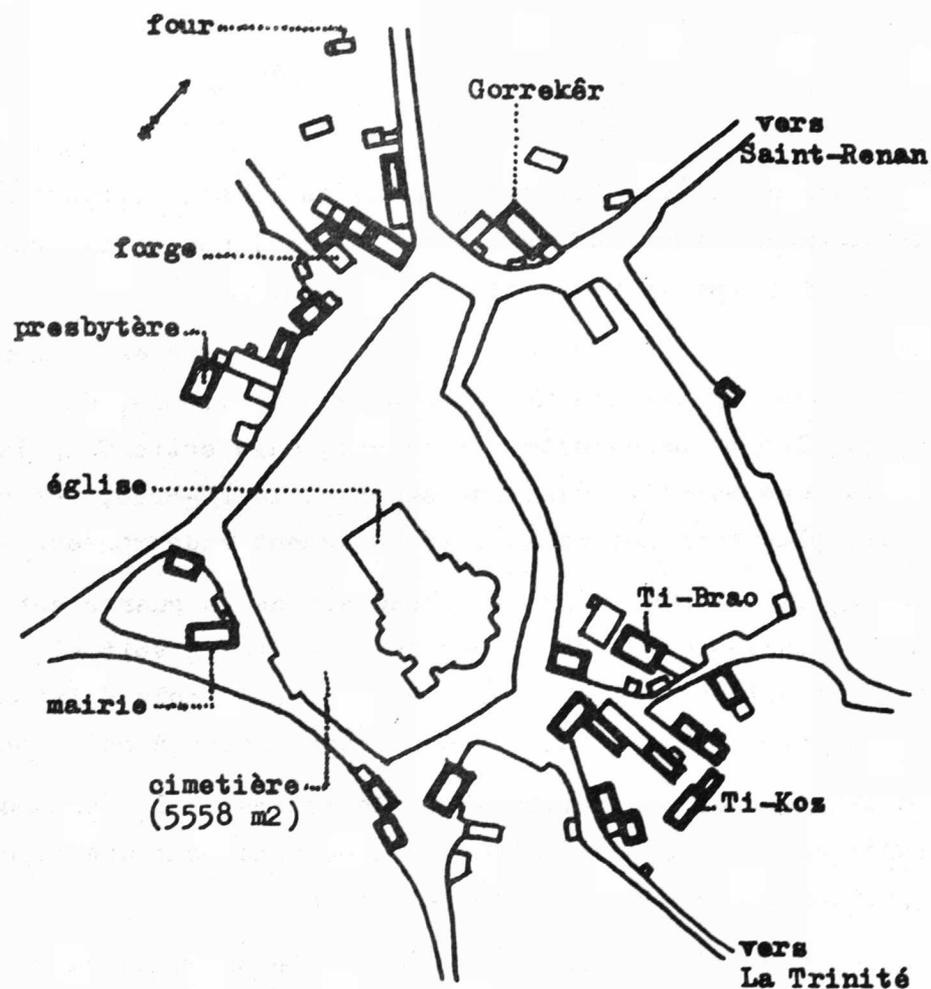
Avec le développement de l'administration et de divers services, le bourg accroît son importance: déjà sous l'Ancien Régime on y trouve un notaire royal; le bourg est aussi le siège du Conseil de Fabrique chargé à cette époque de gérer les biens de l'église. A partir de 1790 s'y installe la mairie dite alors "salle communale" dont le rôle ira grandissant. Le développement de l'instruction obligatoire provoque la création d'écoles: à partir de 1833 pour les garçons, depuis 1853 pour les filles. Un poste de facteur-receveur est inauguré en 1899 et une ligne téléphonique en 1912.

Le bourg est aussi le lieu où se groupent les artisans dont la société rurale a besoin: le forgeron, le maréchal-ferrant, le charron, le menuisier, les repasseuses... Beaucoup de journaliers y prennent un logement: les maçons, les couvreurs, les couturières, les ouvriers agricoles...

Les changements.

Le bourg tel qu'il apparaît en 1840 (voir le plan) n'est déjà plus celui qui existe à la fin du XIXème siècle. Entretemps plusieurs maisons ont été rehaussées ou remaniées, de nouvelles ont été construites: on peut y voir aujourd'hui encore des exemplaires datés de 1869, 1879, 1892, 1893,... L'agglomération s'agrandit: l'école Sainte-Anne est bâtie en 1879, l'école Saint-Michel en 1892.

Plan du bourg de Plouzané en 1840.



maisons,
 dépendances, bâtiments ruraux;
 échelle: 1 pour 2000.

Au centre du bourg est l'église paroissiale, c'est elle qui lui donne son importance. Le cimetière s'étend tout autour: il a vu sa surface diminuer depuis cette époque, les routes qui en font le tour en ont bénéficié. Le presbytère est toujours à la même place. La mairie est logée dans un bâtiment aujourd'hui disparu. Les exploitations agricoles ne sont pas étrangères à la vie du bourg, il n'y a nulle transition entre agglomération et campagne: des champs cultivés s'étendent à l'ombre du clocher.

Dans les années 1930, quelques nouvelles maisons sortent de terre: une boulangerie, route de La Trinité et quelques pavillons de la "Loi Loucheur" sur la route de Saint-Renan.

Au moment de la Libération en août 1944, le bourg est d'abord soumis aux bombardements américains. A peine est-il libéré, dans la matinée du 26, que les bombardements reprennent, mais cette fois les obus sont allemands. Une maison brûle, une seconde, le Ti-Brao, est complètement soufflée, plusieurs autres sont sérieusement endommagées.

La période de Reconstruction au lendemain de la guerre est prolongée par le "Temps des Castors", après 1955. Le bourg voit alors naître son premier lotissement dans un champ entre l'école Saint-Michel et l'école Sainte-Anne; 14 maisons sont construites à cette occasion.

Depuis 1965 et surtout depuis 1971, le rythme de la construction s'est accéléré: en 1968 le bourg groupe 106 maisons pour une population de 411 habitants, en 1975 on y compte 811 habitants.

Mais après avoir été pendant des siècles le coeur de la vie paroissiale puis communale, le bourg de Plouzané tend à perdre ce rôle dans la physionomie que prend actuellement la commune: la mairie elle-même n'y a plus sa place.